

PV du conseil municipal

Du 8 décembre 2022

20h

L'an deux-mille-vingt-deux le huit décembre à 20h, le conseil municipal de la commune de Coublanc s'est réuni sur convocation qui leur a été adressée par le maire le vendredi 2 décembre 2022, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : René Auclerc, Franck Bouchacourt, Ghislain Butin, Nicolas Crasnier, Marie-Isabelle Diaz, Rémy Fructus, Jonathan Gardet, Martial Labrosse, Noël Mercier, Jean-Marc Nicolas et Élisabeth Perronnet.

Absents excusés : Annabelle Auclerc, Fabien Barillé et Floriane Larue.

Secrétaire de séance : Franck Bouchacourt

Approbation du PV du conseil municipal du 10 novembre 2022 :

Le Procès-Verbal du conseil municipal du 10 novembre 2022 est approuvé par l'ensemble des conseillers.

Approbation de l'ordre du Jour :

- *Avenants n°1 pour la phase 1 et 2 concernant le marché de maîtrise d'œuvre de la réhabilitation du Café de la Poste*
- *Dossier de demande de subvention au titre de l'Appel à projets 2023 du Conseil départemental 71*
- *Validation devis matériels techniques*
- *Budget - projets 2023*
- *Bulletin municipal*
- *Comptes rendus divers*
- *Questions diverses*
 - *Vœux du Maire*

1. Avenants n° 1 pour les phases 1 et 2 concernant le marché de maîtrise d'œuvre de la réhabilitation du Café de la Poste

Présentation des avenants du maître d'œuvre concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Café de la Poste, suite à la validation de l'avant projet définitif en date du 6 octobre dernier :

→ **Phase n° 1** : Création d'un bar/restaurant/Épicerie

Montant prévisionnel initial des travaux : 370 000 € HT

Montant prévisionnel des travaux après APD : 540 301 € HT

Soit 170 301 € HT de travaux supplémentaires

Montant prévisionnel des honoraires au taux de 10,5 % sur ces travaux soit $170\,301 \times 10,5\% = 17\,881,61$ € HT

Soit 21 457,93 € TTC en plus

Coût total de la maîtrise d'œuvre pour la phase n° 1 : 56 731,61 € HT soit 68 077,93 € TTC
(sur l'acte d'engagement coût estimé à 38 850 € HT soit 46 620 € TTC)

→ **Phase n° 2 : Aménagement extérieur**

Montant prévisionnel initial des travaux : 130 000 € HT

Montant prévisionnel des travaux après APD : 150 110 € HT

Soit 20 110 € HT de travaux supplémentaires

Montant prévisionnel des honoraires au taux de 10,5 % sur ces travaux soit $20\,110 \times 10,5\% = 2\,111,55$ € HT

Soit 2 533,86 € TTC en plus

Coût total de la maîtrise d'œuvre pour la phase n° 2 : 15 761,55 € HT soit 18 913,86 € TTC
(sur l'acte d'engagement coût estimé à 13 650 € HT soit 16 380 € TTC)

Après cette présentation , le conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** les avenants n° 1 du 10 novembre 2022 pour la phase n°1 et la phase n° 2 soit :
 - **Phase n° 1** : Création d'un bar/restaurant/Épicerie
Coût total de la maîtrise d'œuvre estimée à 56 731,61 € HT soit 68 077,93 € TTC
 - **Phase n° 2** : Aménagement extérieur
Coût total de la maîtrise d'œuvre estimée à 15 761,55€ HT soit 18 913,86 € TTC
- **DIT** que ces avenants seront annexés aux actes d'engagement signés le 13 mai 2022 (Phase 1) et le 1^{er} juillet 2022 (phase 2) ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents s'y afférant.

2. Dossier de demande de subvention eu titre de l'Appel à projets 2023 du Conseil Départemental

M. Le Maire informe le conseil que l'on peut prétendre à une subvention au titre de l'appel à projets du département pour 2023 pour les travaux de rénovation et mise aux normes de bâtiments nécessaires à la pratique sportive dans un cadre associatif et scolaire.
(Volet 1-6 : Installations sportives/ 1-1,61 : Bâtiments et infrastructures)

Les travaux de réparation de la toiture et le remplacement des parois du Hall des Loisirs pourraient être éligibles à cette subvention,
Devis des Charpentiers du Haut Beaujolais de 54 144,06 € soit 64 972,84 € TTC,
Taux d'intervention 25 %
On pourrait donc prétendre à une subvention de 13 536 €.

Après cette présentation , le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de solliciter le Conseil Départemental pour une subvention au titre de l'Appel à Projets 2023 (Volet 1.6 Installations sportives/ 1.61 Bâtiments et infrastructures) pour les travaux de réparation de la toiture et changement des parois du Hall des Loisirs.
- **AUTORISE** le Maire à effectuer les démarches nécessaires liées à ce dossier.

3. Validation devis Matériels techniques

Le Maire présente les devis pour :

- l'acquisition d'un bac de ramassage pour la balayeuse pour 1 501,20 € HT soit 1 801,20 € TTC
- l'acquisition d'un plateau de coupe pour 3 440 € HT soit 4128 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- **VALIDE** le devis de Sarl Cognard de Chauffailles pour l'achat d'un bac de ramassage pour un montant de 1 501,20 € HT soit 1801,20 € TTC.

Pour le plateau de coupe, à voir s'il sera budgétisé en 2023.

4. Budget - Projets 2023

Point sur les restes à réaliser 2022 en dépenses :

- ➔ Bâtiments communaux : **reste 24 623 €**
 - Câblage/téléphonie : 12 210 €
 - Église : 1 500 €
 - Hall : 15 000 €
- ➔ Voirie : **reste 10 737 €**
- ➔ Acquisition de matériel : **reste 7 432€** (Matériels techniques,...)
- ➔ Cimetière : **reste 6 897 €** (Columbarium reste 2600 € à régler)
- ➔ Réhabilitation Café de la Poste : **reste 21 576 €**

Point sur les restes à réaliser 2022 en recettes:

- ➔ Bâtiments communaux : **Reste 9 036 € à percevoir** (Fonds de concours Com/com et DETR 2020 sur les travaux de la mairie non achevés)

Voir ce que nous mettons en RAR 2022 en début d'année afin de pouvoir régler les factures qui pourraient arriver.

RAR 2022 retenus :

	<u>DEPENSES</u>		
	<u>Opération</u>	<u>Articles</u>	<u>Montants</u>
MATÉRIEL	90	21568	2 000,00 €
BÂTIMENTS	92	21318	13 000,00 €
VOIRIE	97	2151	1 000,00 €
CIMETIÈRE	103	21316	2 600,00 €
BÂTIMENTS Café de la Poste	114	2031	21 216,00 €

TOTAL DÉPENSES			39 816,00 €

	<u>RECETTES</u>		
	<u>Opération</u>	<u>Articles</u>	<u>Montants</u>
Fonds de Concours Comcom	92	1323	3 395,00 €
DETR 2020	92	1341	5 641,57 €

TOTAL RECETTES			9 036,57 €

La préparation du budget serait envisagée au plus tard début mars, suite au passage à la norme M57 au 1^{er} janvier, afin d'anticiper les éventuels problèmes liés à ce changement.

5. Bulletin Municipal

Choix du mode de distribution : 250 bulletins imprimés pour ceux qui le veulent en version papier + 1 version numérique (Site/Panneaupocket)

Distribution de flyers par La Poste la première semaine de janvier pour informer les habitants de ce choix de mode de distribution pour cette année.

Élisabeth Perronnet présente l'avancée du bulletin qui devrait être prêt en début d'année.

6. Comptes rendus divers

- Pour la compétence voirie, la communauté de communes BSB garde la compétence mais aucuns travaux de voirie ne seront programmés dans les communes en 2023.

- Questionnement sur le passage de la REOM (Redevance de l'enlèvement des ordures ménagères) au 1^{er} janvier 2023, La tarification va être votée au conseil communautaire le 16 décembre prochain, elle devrait se situer autour de 220-230 € par foyer, Le règlement se fera en 2 fois. Des réunions, publications.... vont être programmées par la communauté de communes pour informer la population.

- Défibrillateurs : Les batteries et les électrodes sont à changer sur les défibrillateurs du Hall des Loisirs et de la Salle pour Tous. Des devis vont être demandés ; il reste à voir si une maintenance par un organisme est obligatoire ou pas.

7. Questions diverses

- **Vœux du Maire** : **Samedi 14 janvier 2023 à 11h** à la Salle pour Tous

- Dates :
 - Prochain conseil : **Jeudi 12 janvier à 19h**
 - Réunion avec Ecoche/St Igny pour la STEP de Cadolon : à fixer en début d'année
 - Préparation budget 2023 : **Vendredi 20 janvier 2023 à 19h**
 - Porte ouverte École : **Samedi 4 février 2023 à 10h30**

La séance est levée à 22 heures.